

Position de l'UTP

Après le vote des deux lois
« Grenelle de l'Environnement »

Juin 2010

Position de l'UTP

Après le vote des deux lois
« Grenelle de l'Environnement »

L'UTP a fondé de grands espoirs sur le Grenelle de l'Environnement lancé en octobre 2007.

L'objectif initial du Grenelle de l'Environnement était la réduction de 20 % des émissions de CO₂ d'ici 2020. Il s'agissait par une série de lois de définir les principes d'une politique durable des transports et de donner une priorité moindre à la route, tant pour les transports de personnes que pour les transports de marchandises.

L'UTP a toujours défendu fortement ces principes. Elle a par conséquent appuyé la démarche du Grenelle de l'Environnement en y participant activement :

- Elle a approuvé la création de la taxe carbone et de la taxe poids lourds servant à alimenter le budget de l'Agence pour le Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF). Elle a soutenu le rééquilibrage du fret ferroviaire par rapport à la route.

- Elle a appuyé la création de l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires (ARAF), garante de l'équité dans l'ouverture à la concurrence du marché ferroviaire.

- Elle a approuvé l'initiative du premier appel à projets en faveur du développement des Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) et Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

L'UTP constate des écarts en terme de délais et de réalisation des objectifs.

Suite au vote par l'Assemblée Nationale de la loi Grenelle 2, l'UTP fait un premier bilan des lois du Grenelle de l'Environnement :

- Le report de la taxe poids lourds à 2012 et l'ajournement de la taxe carbone maintiennent l'avantage économique au monde routier en accroissant les coûts de pollution et de congestion.

- Un retard dans l'installation de l'ARAF.

- La priorité aux transports publics, affichée avec le premier puis le deuxième appel à projets TCSP n'est qu'engagée ; elle doit être réaffirmée avec force.

En effet, les chiffres publiés par la Commission des Comptes Transports de la Nation (CCTN) révèlent une hausse de la mobilité en voiture particulière (+ 1 %) supérieure à celle de la mobilité collective (+ 0,8 %).

Cette inversion de tendance par rapport aux années antérieures résulte selon le ministère des Transports de la dynamique créée par les mesures gouvernementales en faveur de la voiture individuelle (primes à la casse et bonus écologique).

Le Conseil d'administration de l'UTP réaffirme l'ancrage de la profession dans le développement durable. L'UTP en appelle à un nouveau souffle pour retrouver les ambitions initiales de l'esprit du Grenelle de l'Environnement.